

Désignation : Conseil de Quartier de Brest > commission inter-quartiers « Réflexion sur la société »

Objet de la commission :

À la rentrée 2017, j'ai souhaité profiter du renouvellement des membres du Conseil Consultatif de Quartier (CCQ) pour tester la création d'une commission expérimentale nommée « Réflexion sur la société ». Parce que parler de sujets sérieux entre voisins/riverains/citoyens ne doit pas être quelque-chose de tabou, l'objectif de ce projet est de vous proposer un espace ouvert de débat et de partage des savoirs et des pratiques, hors des cadres institutionnels existants, à travers l'organisation régulière de débats sur les places publiques Brestoises à partir du Printemps 2018.

Objet de la réunion :

Le Mardi 9 Janvier 2018 de 18h30 à 20h, un groupe de citoyens s'est réuni au salon Colbert de l'Hôtel-de-ville de Brest pour constituer le comité de pilotage de la commission et traiter l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du jour de la réunion :

5 > Déroulement (des réunions de pilotage / des débats publics)

6 > Répartition équitable de la parole lors des débats publics

Constitution de la réunion :

Celle-ci s'est tenue en présence de 11 personnes, dont 5 membres des CCQ Brestoises, 2 membres de l'association « Coexister », 1 extérieur et 2 employés de Mairie.

5 > Déroulement des débats publics

Pour commencer, il a semblé évident à tout le monde que le sujet du débat soit défini collectivement en amont du jour J où l'assemblée se réunit. Cela permettrait :

- de communiquer plus facilement autour de l'événement ;
- d'intéresser les participants potentiels (certains iront peut-être faire des recherches sur le sujet, préparer des arguments, des questions, etc) ;
- de capter l'attention des passants sur le moment (si le sujet est clairement affiché à l'écrit de manière lisible !) ;
- de ne pas partir hors-sujet puisque ce dernier est clairement défini ;

À priori, une liste la plus grande possible de sujets serait préparée lors des réunions de pilotage. Les participants à ces réunions se mettraient ensuite d'accord sur le sujet du premier débat public. À la fin de cette première assemblée, les participants présents pourraient voter parmi les sujets restants de la liste afin de décider lequel sera abordé au prochain débat public ?

Ensuite, l'idée de débiter le débat par la diffusion d'une courte vidéo en rapport avec le sujet choisi a suscité l'adhésion afin de donner à tou.te.s des éléments factuels et lancer les échanges. Le but n'est pas de transformer l'assemblée en projection, mais simplement de faciliter les premières prises de parole, qui répondraient alors à la question : « Qu'avez-vous pensé de cette vidéo ? ». Selon le sujet, la vidéo choisie pourrait provenir d'une chaîne YouTube comme « DATAGUEULE » ou « Et tout le monde s'en fout ».

Évidemment, cela suppose d'avoir accès à du matériel de diffusion audiovisuel ce qui – dans un lieu public ou en extérieur – n'est pas chose aisée, mais Paul assure que les services de la ville pourront nous aider sur ce point. D'ailleurs, je pense qu'une enceinte sur batterie reliée à un micro sans-fil serait

relativement indispensable au fonctionnement de la commission (avec des feuilles de papier, cahiers, stylos et sous-main)...

Dans le cas où la diffusion d'une vidéo est non-souhaitée ou impossible, il pourrait aussi être envisageable d'inviter une personne bénévole à venir s'exprimer ou témoigner autour du sujet choisi (un membre d'une association Brestoïse par exemple) ?

L'objectif de cette démarche est de lutter contre d'éventuelles informations fausses ou non-vérifiées, et sensibiliser les participants autour de l'importance des sources !

Concernant le déroulé maintenant, celui des réunions de pilotage n'ayant pas porté à débat, je ne parlerai ici uniquement des assemblées finales. Suite à de nombreuses discussions, il a été décidé que le déroulement d'un débat public s'effectuera comme suit :

- Introduction (environ 5 minutes) : effectuée par un animateur, elle permet de présenter les conseils de quartier, la commission, les règles de la prise de parole, les rôles spéciaux, l'état d'esprit d'ouverture et de bienveillance nécessaire (rappeler que tout le monde peut s'exprimer, c'est même la raison d'être du débat), sans oublier bien sûr le sujet du débat d'aujourd'hui ;
- Projection ou Intervention (entre 5 et 15 minutes) : diffusion d'une vidéo de contextualisation ou témoignage d'un intervenant extérieur "expert" pour appuyer la réflexion ;
- Débat (environ 1 heure) : échange libre entre les citoyens autour du sujet, chacun pouvant prendre la parole au moins une fois pour donner ses arguments, son ressenti, etc ;
- Prochaine assemblée (environ 5 minutes) : annonce de la date et du lieu de rendez-vous, choix du sujet parmi ceux préparés lors des réunions de pilotage ;

Évidemment, ce mode de déroulement pourra être adapté selon les sujets, notamment s'il faut répartir les participants en petits groupes de discussion, ou si l'objectif de l'assemblée du jour est de produire un manifeste...

6 > Répartition équitable de la parole

Voilà un point crucial qui fait la différence entre une discussion constructive et une bataille d'ego puérite ! Afin de garantir le bon déroulement de chaque assemblée, nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'il faut répartir des rôles spéciaux à certaines personnes volontaires qui – de fait – ne participeront pas au débat comme les autres.

Dans un premier temps, nous avons fait une liste de tous les tâches à effectuer pour cadrer une assemblée :

- Faire respecter les règles de la prise de parole dans le cas où un participant n'attend pas son tour, coupe la parole à un autre, etc ;
- Distribuer la parole en notant le nom (ou pseudonyme) des participants qui lèvent la main pour intervenir, sans oublier leur position sur le cercle d'après un repère horaire (par exemple 11h pour quelqu'un qui se trouve juste à sa droite, si jamais le repère est sa propre chaise) ;
- Modérer tous propos à caractère antisémite, diffamant, homophobe, incitant à la haine, injurieux, menaçant, obscène, raciste, sexiste, violent, vulgaire, ... (liste non-exhaustive) ;
- Vérifier que le débat ne s'écarte pas du sujet en dérivant vers un autre ;
- Prendre des notes afin de conserver une trace écrite des échanges (document où figurerai : date et lieu de l'assemblée, sujet du jour, nombre de participants au début et à la fin du débat, nom des personnes ayant occupées un rôle spécial, sans oublier bien sûr un résumé des interventions effectuées par chaque participant) ;
- Assurer la parité et l'égalité relative du temps de parole des participants (sans pour autant forcer ceux qui préfèrent rester simples spectateurs) en chronométrant chaque prise de parole et – si besoin – en limitant une énième prise de parole lorsqu'une personne la prend trop souvent alors qu'il y a d'autres demandes ;
- Vérifier la véracité des éléments factuels énoncés par chaque participant (date, fréquence, pourcentage, statistique, etc) via un téléphone portable relié à un moteur de recherche, et intervenir si jamais une différence importante est constatée, le tout afin de rétablir la vérité pour l'auditoire ;

– Accueillir les passants extérieurs qui s'intéresseraient à la présence de l'assemblée, et les encourager à rejoindre le débat en rappelant le contexte de l'événement, le sujet en cours, les règles de prise de parole, ... (voir la partie « introduction » du point 5) ;

Pour ne pas sortir trop de personnes du débat au cas où le nombre de participants n'est pas très élevé, l'astuce consisterait donc à répartir les six tâches décrites ci-dessus entre un nombre de rôles variable d'après la règle « Plus il y a de participants, plus il doit y avoir de rôles spéciaux pour cadrer l'échange », le tout en espérant que le nombre de participants ne varie pas trop au cours d'une même assemblée ! À titre d'exemple, je tente une répartition qui pourra être affinée lors de la prochaine réunion de pilotage :

CAS N°1 > MOINS DE 30 PARTICIPANTS, 3 rôles spéciaux

- Facilitateur : prendre la parole lors de l'introduction du débat, distribuer la parole, accueillir les passants extérieurs ;
- Modérateur : assurer la parité et le temps de parole (chronomètre), faire respecter les règles de la prise de parole, modérer les propos, vérifier que le débat ne s'écarte pas du sujet, vérifier la véracité des éléments factuels (moteur de recherche en ligne) ;
- Scribe : prendre des notes ;

CAS N°2 > ENTRE 30 ET 100 PARTICIPANTS, 4 rôles spéciaux

- Facilitateur : prendre la parole lors de l'introduction du débat, distribuer la parole, accueillir les passants extérieurs ;
- Modérateur : assurer la parité et le temps de parole (chronomètre), faire respecter les règles de la prise de parole, modérer les propos, vérifier que le débat ne s'écarte pas du sujet ;
- Scribe : prendre des notes ;
- Sourceur : vérifier la véracité des éléments factuels (moteur de recherche en ligne) ;

CAS N°3 > PLUS DE 100 PARTICIPANTS, 5 rôles spéciaux

- Facilitateur : prendre la parole lors de l'introduction du débat, accueillir les passants extérieurs ;
- Médiateur/Animateur : distribuer la parole, faire respecter les règles de la prise de parole ;
- Modérateur : assurer la parité et le temps de parole (chronomètre), modérer les propos, vérifier que le débat ne s'écarte pas du sujet ;
- Scribe : prendre des notes ;
- Sourceur : vérifier la véracité des éléments factuels (moteur de recherche en ligne) ;

Pour finir sur les rôles spéciaux, il faudra simplement veiller à ce que ce ne soit pas toujours aux mêmes personnes de s'en occuper d'une fois sur l'autre afin qu'ils puissent également participer pleinement aux débats.

Nous avons également parlé de la posture du participant qui prend la parole : doit-il se lever ? se présenter ? Malgré le côté pratique de ces dispositions, il est ressorti de la discussion qu'elles peuvent être perçues comme intimidantes et empêcher certains d'oser prendre la parole...

Enfin, nous avons aussi abordé la question de la communication non-verbale avec différentes problématiques intéressantes qui restent à trancher :

- Faut-il permettre aux participants trop timides d'écrire leur intervention sur une feuille de papier ? Celle-ci serait ensuite confiée au Facilitateur (ou Médiateur si 100+) qui le lirait un peu plus tard au micro ;
- Faut-il utiliser les signes popularisés par les Indignés et Nuit Debout* en plus du simple bras levé pour demander la parole ? Ils permettraient à celui qui parle d'en savoir davantage sur ce que ressentent ceux qui l'écoute (s'ils sont d'accord ou non avec lui par exemple) ;

Conclusion

Le temps étant écoulé, cette réunion de pilotage s'est levée sur la question de quel(s) objectif(s) poursuit cette commission ? Voici quelques pistes de réponse énoncées : apprendre à débattre, confronter ses idées, bénéficier et s'enrichir d'un avis extérieur, s'éduquer mutuellement, prendre confiance en soi, apprendre des autres, etc.

D'ici là, il serait sans doute intéressant que chacun commence à réfléchir de son côté à ce qu'il

aimerait mettre dans la charte de la commission, ceci afin de bénéficier d'une base de départ en associant les différentes contribution et éviter ainsi le syndrome dit "de la page blanche" !

La prochaine réunion est fixée au **Mardi 16 Janvier 2018 de 18h30 à 20h** salle **Chertemps** de l'Hôtel-de-ville (entrée porte E puis dernier étage) afin de traiter l'ordre du jour ci-dessous :

7 > Constitution d'une charte de fonctionnement

8 > Choix des contenus, thèmes et sujets abordés lors des débats publics

9 > Comment communiquer autour des débats publics

10 > ... et tout ce que vous voudrez y ajouter ! =)

Fait à Brest le Mercredi 10 Janvier 2018 par Vincent Garcia, d'après les écrits de Paul Monnoyer.

(*) ANNEXE 1: Liste des signes utilisés lors des Assemblées Générales du mouvement Nuit Debout pour développer la communication non-verbale.

LES GESTES QUI SAUVENT



approbation



désapprobation



**opposition
et proposition**



**déjà dit
ou trop long**



**plus fort
s'il vous plaît**



**demande
de silence**



**point
technique**



**demande de
traduction**



**propos
discriminant**

**NUIT
DEBOUT**
...LA DÉMOCRATIE !